

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

Lors de la séance tenue le 11 mai 2020, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT Nº 394-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 389-2020 SUR L'INSTAURATION DU PROGRAMME DE RÉNOVATION – MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce treizième jour du mois de mai deux mille vingt.

Jeannoé Lamontagne Directeur général/secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 11 h et 13 h, le treizième jour du mois de mai deux mille vingt.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce treizième jour du mois de mai deux mille vingt.

Jaanna á Lamantagna

Jeannoé Lamontagne Directeur général/secrétaire-trésorier